

Conseil d'administration de Proviande

Élections complémentaires des représentants des organisations de producteurs resp. d'utilisateurs et d'intermédiaires

L'article 10 des statuts stipule que les élections complémentaires au Conseil d'administration sont valables jusqu'à l'échéance du mandat en cours. Le mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire 2027. Les personnes suivantes ont été élues au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de Proviande du 26 juin 2026.

Membres et suppléants des organisations de producteurs

- **Yves Nicolet**
Producteurs Suisse de Bétail Bovin, Brugg
Membre
en tant que successeur de Bernard Nicod
- **Ralf Bucher**
Union Suisse des Paysans, Brugg
Membre
en tant que successeur de Michel Darbellay
- **Hugo Abt**
Producteurs Suisses de Bétail Bovin, Brugg
Suppléant
en tant que successeur de Christophe Noël

Suppléant des organisations d'utilisateurs et d'intermédiaires

- **Stefan Schoch**
Union Professionnelle Suisse de la Viande, Zürich
Suppléant
en tant que successeur de Christoph Egger

Élection du vice-président

Selon l'art. 10 des statuts, le mandat du vice-président dure un an. Celui du vice-président en exercice Michel Darbellay a pris fin lors de l'Assemblée générale 2026. La personne suivante a été élue pour le mandat 2026/27 lors de l'Assemblée générale.

Nouveau vice-président élu

- **Jürg Spiess**

Élection du président

Markus Zemp a annoncé sa démission en tant que président du conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 26.06.2026. Le conseil d'administration de Proviande a, lors de sa séance du 12 décembre 2025, nommé Monsieur Heinz Mollet comme nouveau président et successeur de Markus Zemp, et propose son élection à l'assemblée générale. La période de mandat en cours se termine lors de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Nouveau président élu

- **Heinz Mollet**

La composition actuelle du Conseil d'administration de Proviande peut être consultée sur notre site Web : www.proviande.ch

Vicques, le 26.06.2026